

La société Rayonier Québec semblerait intéressée à s'approvisionner en bois en Abitibi et en Gaspésie

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La filiale québécoise de la multinationale ITT, soit Rayonier Québec, songerait à s'approvisionner en bois en Abitibi et en Gaspésie, évitant d'augmenter sa coupe de bois sur la Côte-Nord où elle détient une immense concession.

C'est en tout cas ce qu'a affirmé hier, devant le Cercle de presse de Sept-Îles, M. Donald Gallienne, le député de Duplessis à l'Assemblée nationale, qui a souhaité du même coup que Rayonier achète quelque 50.000 cordes de bois qui pourraient être coupées sur l'île d'Anticosti.

M. Gallienne a révélé être intervenu auprès du ministre des Terres et Forêts pour faire étudier une telle possibilité, et a même dit avoir appris par un intermédiaire que

Rayonier semblait intéressée à ce projet.

D'abord embarrassés, puis visiblement irrités par de tels propos, ces porte-parole de Rayonier Québec ont démenti qu'il soit question de réduire graduellement les opérations forestières, mais n'ont pas catégoriquement nié que la compagnie se procure du bois dans d'autres régions dans une perspective de rationalisation du marché des produits forestiers au Québec.

En haut lieu, les propos de M. Gallienne ont manifestement indisposé des dirigeants de la compagnie, dont un vice-président qui se refusait à tout commentaire en fin de journée, hier.

On sait que Rayonier a réduit de 35.000 cunils son objectif de coupe pour 1976, mais cette situation est attribuable à un actuel

inventaire de 400.000 cunils. Les tenaces difficultés techniques qui perdurent à l'usine de \$300 millions de Port-Cartier prennent une bonne part de la responsabilité de cette accumulation.

M. Gallienne n'a pas élaboré outre mesure sur la question, préférant raconter aux journalistes et agents d'information présents qu'il avait exercé un rôle de conseiller auprès de l'ancien premier ministre Jean Lesage avant la signature de l'entente Québec-ITT, voici maintenant six ans.

Expressément invité à commenter l'opinion du député fédéral Gustave Blouin, selon lequel la coupe de bois de ITT est désastreuse et inacceptable, M. Gallienne a affirmé qu'on "charroie" à propos des dangers de la coupe à blanc, et qu'il s'est d'ailleurs laissé dire qu'une telle pratique pouvait même

être meilleure "pour la repousse du bois".

Par ailleurs, excellent dans le style qui le caractérise, M. Gallienne a contourné plusieurs questions pour parler plutôt de ses sujets préférés, dont le transport et la Moyenne et Basse Côte-Nord, mais il fut petit à petit amené à parler de son rôle de député, des disparités régionales et de la loi 23.

D'abord, pour la XIème fois, M. Gallienne, qui célébrera ses 60 ans le 29 juin, a fermement déclaré que sa décision de briguer les suffrages lors du prochain scrutin provincial était "définitive et irrévocable", il ne sollicitera pas un autre mandat. On sait que M. Gallienne a été élu pour la première fois le 11 octobre 1972, à la faveur d'une élection complémentaire, et réélu aux élections générales du 29 octobre de 1973.

S'il n'aime pas l'Assemblée nationale, "la plus vieille institution qui découragerait n'importe qui", M. Gallienne préfère user de ses contacts personnels auprès des ministres et des fonctionnaires pour trouver des solutions aux problèmes de sa circonscription.

A propos des transports, M. Gallienne affirme que la route 138 ouvrira vers Havre Saint-Pierre en août prochain, et que les 35 milles entre Sept-Îles et Sheldrake seront asphaltés.

Les pêcheries et le tourisme constituent le devenir de la Moyenne et Basse Côte-Nord, aux yeux du député de Duplessis. Il s'enflamme lorsqu'il parle d'un projet de bateau qui ferait la navette entre Havre Saint-Pierre et Blanc-Sablon puis l'île de Terre-Neuve, pour créer un nouveau circuit touristique.

Se disant conscient des problèmes que cela représente pour plusieurs personnes, M. Gallienne veut bien qu'une allocation d'éloignement soit versée pour compenser pour les disparités régionales pour les travailleurs de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec.

Solidaire du gouvernement à propos de la loi 23, M. Gallienne a dit que s'il en avait eu la chance il aurait bien aimé questionner davantage sur la portée de cette loi qui limite le droit de grève et de lock-out dans les écoles et les hôpitaux.

Enfin, M. Gallienne a exhorté les journalistes à mettre leur plume au service de la Côte-Nord, contribuant à mieux faire connaître cette immense région au reste du Québec.

Pollack sort de l'impasse

par Pierre MARTEL

M. Pollack Ltée n'aura pas à attendre au 30 juin 1977 pour se sortir de l'impasse financière dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs mois.

En cédant cette semaine à Beneficial Finance Corporation les balances de 5.147 comptes recevables en échange d'une somme de \$1.006.402, M. Pollack Ltée sera en mesure d'effectuer un paiement anticipé, le 31 juillet 1976, de \$0.15 par dollar dû. Ce qui lui permettra alors de mettre fin au concordat qui la lie à ses créanciers.

L'entente intervenue entre Beneficial et la compagnie de Québec permet à cette dernière de remplir la promesse de remboursement faite à ses créanciers en février. Elle permet également à M. Pollack Ltée d'acquitter les comptes payables de ses fournisseurs. Comptes qui, récemment, accusaient un retard de \$300.000.

Jusqu'à maintenant, la compagnie Pollack avait versé \$0.20 par dollar dû (un premier versement de \$0.10 à la fin de 1975 et un second le 15 avril 1976). En vertu du concordat signé avec ses créanciers, elle devait effectuer soit deux versements de \$0.10 en décembre 1976 et en juin 1977, soit un versement de \$0.15 avant le 15 septembre 1976.

Or, en vendant pour \$1.006.402 des balances de comptes recevables d'une valeur de \$1.192.968 elle touche au départ une somme de \$375.000. Ce qui lui permet de payer ses fournisseurs.

Par la suite, Beneficial lui ver-

ra une autre somme de \$480.000, le 30 juillet 1976. Ce montant, correspondant exactement à ce que M. Pollack Ltée a promis de payer à ses créanciers, lui permettra de régler définitivement son concordat dès le 31 juillet 1976. Enfin, une somme finale de \$151.402 sera remise à la compagnie de Québec le 3 novembre 1976.

La situation

En vendant à 84 pour cent de leur valeur les balances de 5.147 comptes recevables sur les 42.000 qu'elle détient, M. Pollack Ltée encaisse une perte théorique de \$186.566 mais selon M. Stuart Pollack, vice-président exécutif et directeur général, cette perte est annulée en pratique par une provision pour mauvaises créances de \$185.694 apparaissant dans les livres de la compagnie.

En même temps, en faisant un seul versement de \$0.15 à ses créanciers au lieu de deux versements de \$0.10, la compagnie fait une épargne réelle de \$160.000.

L'entente entre M. Pollack Ltée et Beneficial stipule que cette dernière doit respecter les termes et les taux d'intérêt chargés par Pollack à ses clients. Ceux-ci conservent leur compte dans les deux magasins de la compagnie.

L'avenir

Les finances étant assainies à toutes fins pratiques, la direction de la compagnie entrevoit l'avenir avec espoir. "Nos problèmes étant réglés, nous repartons comme une entreprise neuve. Notre situation

est redevenue aussi bonne, sinon meilleure, qu'il y a cinq ans", a confié M. Pollack.

"Si on reçoit nos marchandises d'automne à temps, on est confiant de faire des profits au cours des deux derniers trimestres de 1976. Nos fournisseurs devraient nous faire confiance puisque notre situation financière sera excellente", a-t-il précisé.

S'étant donné comme objectif de rebâtir la compagnie, la direction fera un retour aux sources en abandonnant certaines lignes de ventes pour insister davantage sur la mode.

"Dans le passé, nous avons été le numéro un à Québec dans la mode. Nous voulons reprendre cette place notamment en nous dirigeant vers des boutiques spécialisées de lingerie. Nous allons abandonner la vente d'articles de sport (à l'exception du linge de sport), d'accessoires de cuisine et de meubles (à l'exception de certains articles spécifiques)", d'explique M. Stuart Pollack.

Enfin, au sujet de l'immeuble Pollack de Place Ste-Foy, le vice-président exécutif affirme qu'il est toujours à vendre à la condition, toutefois, d'obtenir le prix qu'on veut.

"On est pas intéressé à le donner. Si on est pas capable de le vendre à notre prix, on le louera. On a d'ailleurs déjà reçu des offres de location. Si on prenait la décision de le louer maintenant, il serait rempli d'ici six semaines", a-t-il conclu.

\$350 millions d'obligations pour Fire Lake

(par J.F.) — L'agence de presse financière Dow Jones rapporte que des négociations sont en cours aux USA et au Canada pour émettre des obligations d'une valeur de \$350 millions qui financieront le projet de la Sidbec-Dosco à Fire Lake.

Une première émission de \$230

millions portant intérêt de 10% est destinée aux investisseurs américains. Au Canada on entend offrir \$120 millions à 10%. Les deux émissions d'obligations ont des termes de 20 ans.

Les deux chefs de file du syndicat financier qui souscritra les deux émis-

sions sont First Boston Corp et Greenshields Inc.

Le projet de \$500 millions vise l'ouverture d'une mine à Fire Lake et la construction d'une usine de bouletage. Les partenaires de Sidbec (51.1%) dans cette entreprise sont British Steel, (41.67%) et Québec Cartier Ltée, (18.23%) filiale de U.S. Steel Corp.

Dome Mines Ltd. augmente sa participation à Dome Petroleum

par Jacques FORGET

MONTREAL — Contrant la chute de la rentabilité de ses aurifères, Dome Mines Ltd. (de Toronto) a accru sa participation dans Dome Petroleum Ltd, portant son avoir de 22% à 26.3%. En retour, Dome Pete acquiert un intérêt de 9.3% dans sa compagnie-mère. Les actionnaires des deux compagnies associées ont entériné cette transaction hier à Toronto, à l'occasion d'une assemblée spéciale tenue en marge de leur assemblée annuelle.

La publication des résultats du premier trimestre de Dome Mines, des profits de \$4.2 millions ou 71 cents l'action contre \$4.9 millions ou 83 cents pour la période compa-

nable l'an dernier, démontre clairement que la rentabilité de la première source de revenus, l'exploitation d'aurifères, diminue de façon marquée. Le prix de l'or est tombé alors que les coûts de production n'ont cessé d'augmenter. Outre sa propre mine, dont les réserves s'établissent à la fin de décembre dernier à 1.1 million de tonnes de minerai titrant 0.24 once d'or à la tonne, Dome Mines contrôle la Campbell Red Lake (57%) dont les réserves atteignent 1.250 million de tonnes titrant 0.597 once d'or à la tonne, ainsi que Mines Sigma Ltée (62.6%) dont les réserves sont calculées à 750.000 tonnes titrant 0.213 once d'or à la tonne. Au rythme actuel de production, Dome Mines

et sa filiale Sigma Mines n'ont des réserves que pour environ 15 mois de production. Sigma Mines est la plus menacée, à \$130 l'once la valeur de son minerai d'or à la tonne n'est que de \$27.50. Pour Dome Mines elle-même, chaque tonne de minerai à un valeur brute de \$31. Si le prix de l'or devait se maintenir sous \$130 l'once, l'accroissement continu des coûts d'opération ne laissera que peu de profits.

La situation de la Campbell Red Lake (57%) est différente. Avec une teneur de 0.697 once d'or à la tonne, il s'agit de l'aurifère la plus riche au pays. Ses réserves sont bonnes pour quatre années de production et la valeur brute de sa tonne de minerai est d'environ \$90.

L'intérêt de 26.3% dans Dome Petroleum deviendra donc le principal actif de Dome Mines, suivi d'un portefeuille composé de 498.000 actions de Panarctic Oils (environ 4%) et 994.600 actions de Mattagami Lake Mines (environ 8%).

Dome Mines entend-elle devenir un holding? L'assemblée des actionnaires d'hier tend à le prouver à un autre titre: le conseil d'administration a été porté de 10 à 11 membres, par la nomination d'un nouveau directeur canadien qui porte à 82% la "canadianisation" de son conseil d'administration. Tant Dome Mines que Dome Pete cherchent à jouir du statut d'entreprise canadienne auprès de la Commission de tamisage des investissements étrangers. L'organisme fédéral n'a pas encore statué à ce sujet.

D'autres acquisitions sans doute en gestation. Le mois dernier, la compagnie acquiert un million d'actions de Yukon Consolidated Gold Mines Ltd. de Montréal, le plus important actionnaire de Lornex, après Rio Algom Mines Ltd.

Avec la transaction inter-compagnies, l'actionnariat canadien atteint 36% dans Dome Mines et 55% dans Dome Pete. Le fonds de roulement de Dome Mines dépasse les \$50 millions.

Le titre a clôturé hier en Bourse de Toronto à \$41 et 1/2 en baisse de 1/2 point.

Dome Pete construira le pipe-line Cochon

MONTREAL (par J.F.) — Dome Petroleum Ltd., filiale à 26.3% de Dome Mines Ltd. de Toronto, a l'intention de commencer d'ici la fin de l'année la construction du pipe-line Cochon, long de 1.900 milles, qui acheminera de l'éthane d'Edmonton à Sarnia via Chicago. Il s'agit d'un projet conjoint avec Dow Chemical of Canada Ltd.

C'est ce qu'a annoncé hier à Toronto, à l'occasion de l'assemblée des actionnaires M. J.P. Gallagher, président du conseil. Dome Pete investira \$150 millions dans ce pipe-line qui doit entrer en service en 1978. Toutefois, la compagnie ne prendra aucune participation directe dans les deux usines géantes d'éthylène qui seront construites en Alberta au coût de \$2.2 milliards, en marge de ce projet.

Les résultats du premier trimestre ont été divulgués: ils montrent une progression des profits de 61%, de \$8.1 millions ou 72 cents l'action, à \$13.1 millions ou \$1.16 l'action. Les revenus se sont aussi fortement accrus, passant de \$49.3 millions à \$72 millions.

La compagnie a fait savoir que

cet accroissement marqué de sa rentabilité était redevable aux programmes d'investissements des années antérieures. Cette année, Dome Pete entend dépenser \$250 millions en investissements, contre \$189.3 millions l'an dernier.

Dome Pete a agrandi son conseil d'administration de 9 à 10 membres, en portant à neuf le nombre de directeurs canadiens. Tout comme sa compagnie-mère, elle cherche à obtenir le statut d'entreprise canadienne, auprès de la Commission de tamisage des investissements étrangers.

Des partenaires en mer de Beaufort

Après s'être vu refusé la collaboration de Petro Canada pour ses coûteux forages en Mer de Beaufort cet été, Dome Pete a réalisé des ententes avec des partenaires privés. Le premier des deux forages du programme de cet été sera entrepris avec la participation de Hunt International Inc. des USA qui prend un intérêt non déterminé. Gulf Oil Canada Ltée participera au second forage, effectué sur des concessions louées par Dome Pete.

placements

Husky Oil appelée à une croissance sans pareille dans l'industrie pétrolière

par Jacques FORGET

Husky Oil Ltd de Calgary, la plus petite entreprise intégrée du secteur pétrolier canadien, est appelée à une croissance exceptionnelle de ses bénéfices consolidés, de l'ordre de 20% par année, d'ici les trois prochaines années.

C'est du moins ce qu'affirme M. Robert Robinson, analyste pétrolier chez le courtier montréalais Jones Heward & Co. Ltd, dans une volumineuse étude sur la compagnie. Husky Oil serait une occasion sans pareille pour l'investisseur!

L'entreprise pétrolière intégrée posséderait l'expertise technologique, les capitaux et les réserves d'hydrocarbures nécessaires pour accroître sa production de pétrole brut au moment même où la production pétrolière canadienne commence à décliner sérieusement.

La rentabilité accrue envisagée pour ses divisions du raffinage et de la mise en marché, de même que la diversification de ses investissements manufacturiers, devrait lui permettre d'augmenter par 20% ses profits en '76, '77 et '78.

Husky Oil est une junior pleinement intégrée, engagée dans l'exploration, la production, le transport, le raffinage et la mise en marché des produits pétroliers, tant au Canada qu'aux USA. Au pays, elle produit 22.000 barils de pétrole

en Saskatchewan et 12.200 en Alberta. Aux USA, sa production atteint 17.300 barils par jour. La raffinerie américaine de la compagnie, Salt Lake City Refinery, demeure toutefois déficitaire, n'opérant qu'à 58% de sa pleine capacité.

Les activités industrielles de Husky Oil sont surtout concentrées aux Etats-Unis. Gate City Steel entreprise et fait la mise en marché de produits de l'acier dans l'Ouest américain. Husky Industries Ltd constitue le deuxième fabricant de briquettes de charbon de bois en Amérique.

La diversification géographique des activités d'Husky Oil, surtout en ce qui concerne ses intérêts pétroliers, permet de pallier la lourde taxation du pétrole de Lloydminster en Saskatchewan qui constitue 45% de sa production.

A l'occasion de son exercice financier '75, Husky Oil a réalisé des profits de \$36 millions ou \$3.64 l'action sur des revenus de \$454.4 millions contre des profits de \$29.5 millions ou \$2.98 l'action sur un chiffre d'affaires de \$435.3 millions pour l'année antérieure.

Les profits du premier trimestre, publiés hier, montrent un léger recul: \$5 millions ou 50 cents l'action contre \$5.9 millions ou 60 cents l'action pour la même période l'an dernier. Les revenus ont toute-

fois progressé, grimpaient de \$86.4 millions à \$105.9 millions. La compagnie a attribué cette diminution à la hausse du prix du brut qu'utilise Husky aux USA. La situation s'était rétablie en mars.

La rentabilité de la compagnie repose surtout sur sa production pétrolière (83%), se répartissant équitablement entre le Canada (44%) et les USA (39%). La division du raffinage est déficitaire à cause de la faible production de la raffinerie de Salt Lake City qui occasionne une perte de 11%, difficilement contrebalancée par l'apport des deux raffineries canadiennes, comptant pour 7% des profits. La Husky Industries fournit 10% des profits, la Gate City Steel 8% et le pipe-line 3%.

Jones Heward & Co. compte sur une amélioration de la rentabilité de la production pétrolière au pays, qui fournirait 47% et 49% des profits respectivement cette année et l'an prochain, et la réduction du déficit de la raffinerie américaine, de 11% de pertes en '75 à 4% en '76 et le strict niveau de la rentabilité en '77, pour estimer les profits de Husky Oil à \$44.5 millions cette année et \$54.1 millions en 1977.

A environ \$20, le titre ne se transige qu'à 5.4 fois ses profits de '75, \$3.64 l'action. L'an dernier, le titre a fluctué entre \$11 et \$21.

Vers un resserrement des mesures anti-inflationnistes

par Jean Didier FESSOU

Lorsqu'une entreprise de moins de 500 employés voit ses prix assujettis au contrôle de la Commission fédérale de lutte contre l'inflation ou de la Régie québécoise, ses régimes de rémunération sont assujettis par les biais aux directives anti-inflationnistes étant donné que le contrôle exercé sur les prix peut être de nature à limiter la capacité de payer des employés.

Telle est la précision faite par M. Claude Méreanu, vice-président de la Régie des mesures anti-inflationnistes

du Québec, à la suite d'un article publié dans LE SOLEIL en date du 5 mai et intitulé: "Le contrôle des salaires pourrait être étendu au moins de 500". M. Claude Méreanu souligne qu'à son avis "ce titre ne correspond ni à la lettre de son discours, ni à la lettre de la loi et des directives anti-inflationnistes".

Sans démentir formellement l'information parue dans LE SOLEIL et selon laquelle le contrôle des salaires pourrait être étendu aux entreprises de moins de 500 personnes, M. Claude Méreanu apporte certaines précisions et dit notamment:

"J'ai par ailleurs fait allusion aux propos tenus récemment par le ministre fédéral des Finances, M. Donald MacDonald concernant certaines modifications des règlements envisagés pour bientôt. J'ai dit que dans 15 jours, à l'occasion de la présentation du budget, il y aurait des nouvelles, dont je ne connais cependant pas la teneur, au sujet des mesures anti-inflationnistes et que le Québec verrait à emboîter le pas. J'ai noté qu'on ne pouvait s'attendre à un assouplissement des directives, mais plutôt au contraire."

Deux vols de banques perpétrés à quelques heures d'intervalle

par Lucien LATULIPPE

Après une accalmie de quelques jours, des détresseurs de banque ont repris l'action, hier, dans la région de Québec. Trois ont dérobé une somme indéterminée à la Banque provinciale du Canada, située au 203 Saint-Joseph est, à Québec, et trois

autres en ont tait autant à la Caisse populaire de Bienville, située au 47 sur Saint-Joseph, à Lauzon.

La nuit dernière, aucune arrestation n'était rapportée à ce sujet. Aucun coup de feu n'aurait été tiré et personne n'a été molesté.

Il était environ 16h10 lors-

que deux "cagouleurs" ont fait irruption à la banque de la rue Saint-Joseph, à Québec. Ils étaient armés de carabines M-1.

La police de Québec ajoute qu'un troisième individu est resté au volant d'une auto garée tout près. Le véhicule rapporté volé a été trouvé, un

peu plus tard sur la rue des Commissaires.

A Lauzon, le hold-up serait l'oeuvre de trois jeunes qui, bien qu'hésitants selon des témoins, ont raflé quelque \$10,000. Ils portaient des masques de caoutchouc et ils étaient armés de revolvers dont l'un était chromé.

Des témoins les auraient aussi vu prendre la fuite dans une auto qui a été trouvée abandonnée à environ un demi-mille de la cais-

se dévalisée, au croisement des rues Saint-Amable et Saint-David, à Lauzon.

Ce vol à main armée s'est déroulé vers 19h35. L'opération 100 a été déclenchée par la Sûreté du Québec et maintenue en vigueur jusqu'à 23h. Le chien Fritz et son maître se sont rendus sur place. Selon les informations, fournies par les témoins, il semble que le coup ait été exécuté par des jeunes gens de la place.

La mort de 2 Beaucerons est déclarée accidentelle

par Paul-Henri DROUIN du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Même s'il appert que la route était glissante au moment de l'accident, le coroner du district de Beauce, Me Herman Mathieu, n'a pu rendre qu'un verdict de "mort violente accidentelle, sans responsabilité criminelle" concernant les décès de Bernard Bolduc, âgé de 22 ans, et Daniel Drouin, âgé de 18 ans, tous deux de Saint-Georges, et survenus à Vallée-Jonction, le 24 février dernier.

Toutefois, le coroner a tenu à dire "qu'il laissait aux instances appropriées, le soin de se prononcer sur le partage des responsabilités civiles".

Me Mathieu en est venu à cette conclusion, après une étude approfondie du rapport des agents de la Sûreté du Québec, poste de Saint-Joseph, des documents soumis en preuve et l'audition de 13 témoins.

Selon la preuve faite devant le coroner Mathieu, au moment de l'accident, Bernard Bolduc et Daniel Drouin circulaient sur la route 173 à la sortie nord du village de Vallée-Jonction, dans un véhicule immatriculé au nom de Maurice Jacob Inc., de Saint-Georges, et con-

duit par André Ferland, également de Saint-Georges.

Ce serait en face du domicile de M. Arthur Vachon, de Vallée-Jonction, que le véhicule conduit par André Ferland est venu en collision avec un camion propriété de "Trans-Lait Inc." de Sainte-Claire, et conduit par M. Lionel Dion, également de Sainte-Claire.

Pour la tenue de cette enquête, le coroner Mathieu était assisté de Me Marcel Blais, substitut du procureur général pour le district de Beauce.

avis légaux. appels d'offres. soumissions.

ville de Sainte-Foy
AVIS/OFFRES/DEMANDES

DEPOT DU ROLE DE PERCEPTION DE LA TAXE D'AFFAIRES 1976-77
Avis public est par les présentes donné, par Rémi Beaudoin, assistant-trésorier de la Ville de Sainte-Foy, que le rôle de perception pour la taxe d'affaires 1976-77, a été complété et est déposé au bureau du soussigné, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance. De plus, avis est donné par les présentes, que l'envoi des comptes de taxe d'affaires sera fait dans le délai imparti par la loi. **Donné à Sainte-Foy, ce 7e jour de mai 1976.**
Rémi Beaudoin, c.a. Assistant-trésorier

VILLE DE CHARLESBOURG
AVIS PUBLIC

(No: 1065-2-1551)
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:
1^o QUE le règlement no 1065, adopté par le Conseil Municipal de la Cité de Charlesbourg, le 20 octobre 1975, et concernant l'exécution de travaux d'éclairage et pour la fourniture et l'installation de feux de circulation à certains endroits dans la Cité de Charlesbourg, lesquels travaux font partie des contrats 75-E-01, 75-E-02, 75-FC-01, et 75-FC-02, tels qu'ils apparaissent aux plans nos 75-216 et 75-218, annexés au règlement no 1065 ainsi que l'emprunt au montant de \$165,200 pour en payer le coût a été soumis pour approbation par les électeurs municipaux, par procédure d'enregistrement, lesquels registres ont été tenus les 12 et 13 novembre 1975 de 9:00 heures a.m. à 19:00 heures, sans interruption.
2^o QU'À la tenue desdits registres aucun électeur présent et habile à voter n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation, par scrutin, aux électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables;
3^o QUE ledit règlement est, par les présentes, réputé avoir été alors approuvé par les électeurs;
4^o QUE ledit règlement a été ensuite approuvé par le Ministre des Affaires Municipales, le 13 avril 1976 et par la Commission Municipale de Québec le même jour;
5^o QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication;
6^o QU'IL peut être pris connaissance de ce règlement au bureau du soussigné;
Charlesbourg, ce 7 mai 1976.
Le Greffier de la Ville: ROSAIRE GOROUT, o.m.a.

DEMANDE DE TRANSFERT

2^e Publication
Prenez avis que le soussigné s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le transfert du permis Q-501108-D-002, de catégorie entrepreneur, région no 01 pour le camion de marque International année 1972 portant le numéro de série G502960, au bénéficiaire Richard Harrison demeurant à 161 boul. Jacques-Cartier, à Matane. Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les quatre (4) jours de la date de la première publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boulevard Charest, Québec, P.Q.
Bertrand Harrison, 161 boul. Jacques-Cartier, Matane, P.Q.

AVIS PREMIERE PUBLICATION

Prenez avis que Jean-Robert Babin Engr. de New Richmond, Comté Bonaventure, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis de transport saisonnier de personnes pour le compte d'associations sportives, éducatives, et culturelles de New Richmond, catégorie économique entre les points suivants:
NEW RICHMOND - NEW RICHMOND
NEW RICHMOND - ST-EDGAR
NEW RICHMOND - NOUVELLE
NEW RICHMOND - CARLETON
NEW RICHMOND - ST-ALPHONSE DE CAPLAN
NEW RICHMOND - CAPLAN
NEW RICHMOND - BONAVENTURE
NEW RICHMOND - PORT-DANIEL
NEW RICHMOND - CHANDLER
NEW RICHMOND - PASPEBIAC
NEW RICHMOND - GASPE
NEW RICHMOND - AMQUI
NEW RICHMOND - MONT JLOI
NEW RICHMOND - RIMOUSKI
NEW RICHMOND - MATANE
NEW RICHMOND - STE-ANNE-DES-MONTS
NEW RICHMOND - MURDOCHVILLE
NEW RICHMOND - BATHURST
NEW RICHMOND - DALHOUSIE
Tout intéressé pourra s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Charest, Québec, dans les quatre jours suivant la première publication de cet avis.
Paspébiac, ce 5 mai 1976
Jean-Guy Moulin
procureur du requérant

GRAND DUKE

UNE DES TROIS PLUS GRANDES VODKA DU MONDE À \$6.40



Une vodka? Tiens bien ma tuque, on va prendre un grand duc.

*Les résultats d'une recherche nous permettant de faire cette affirmation sont disponibles en écrivant à:

Services aux consommateurs à Walter Trudreau Les Distilleries Corby Ltée Case postale 308 Succursale B, Montréal

371 D 25 oz \$6.40
371 E 40 oz \$9.85

Les portes vous sont grandes ouvertes au nouveau centre d'armoires de cuisine GREGG.

Une visite de votre part vous permettra de constater ce que GREGG a conçu pour vous.

Des armoires:

- de style classique ou contemporain — Faciles à installer
- grandeurs et dimensions convenant à toutes les cuisines
- pour le haut, le bas, pour les coins, les évier, gardes-manger
- finement travaillées, en chêne naturel, orme ou bouleau, avec dessus ou "comptoir" pré-moulé
- traitées pour résister aux accidents courants: eau, jus renversés, ammoniac, etc.

Venez voir notre étalage. Vous découvrirez que grâce à Gregg vous pouvez ajouter de la valeur à votre maison.

Heures d'ouverture:

lundi au mercredi de 9h à 17h
jeudi et vendredi de 9h à 21h
samedi de 9h à midi

Repérez le panneau GREGG.

"J'aimerais recevoir gratuitement votre brochure montrant les différents modèles d'armoires GREGG."

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Tél. _____

Hélicoptère disparu

par Guy DUBE

Un hélicoptère nolisé par le ministère des Terres et Forêts, ayant à son bord le pilote et deux techniciens du Service de la conservation, est porté disparu depuis lundi soir dernier, dans la région sise entre La Tuque et Grand-Mère.

L'hélicoptère a été officiellement porté disparu le lendemain, c'est-à-dire mardi, et ce n'est qu'hier, que les autorités ont demandé l'aide de l'Armée canadienne, qui a dépêché des appareils de la base de Trenton, en Ontario.

Bien plus, les familles des disparus n'ont pas été avisées, selon un porte-parole de la Sûreté du Québec et selon le directeur du Service de la conservation M. Guy Boissinot, que nous avons joint à sa résidence hier soir.

L'hélicoptère appartient à la compagnie Fournier, de Cap-de-la-Madeleine, qui se spécialise dans l'arrosage aérien contre la tordeuse de bourgeons.

Les deux techniciens disparus travaillent justement sur un projet semblable, dans la région sise entre La Tuque et Grand-Mère.

L'appareil a quitté la région de Grand-Mère, lundi matin, et devait faire le plein de carburant en fin de journée à La Tuque, où il ne s'est jamais rendu.

Depuis, aucune nouvelle du pilote et des deux employés du gouvernement québécois.

Selon un informateur du SOLEIL, l'un des disparus est Germain Villeneuve, technicien à l'emploi des Terres et Forêts. L'informateur ignore l'identité de l'autre passager qui serait un employé occasionnel du gouvernement, ainsi que celle du pilote.

Mardi, un avion du service aérien du gouvernement québécois a survolé le secteur sise entre Grand-Mère et La Tuque, mais sans succès.

Et hier, des appareils du Service aérien des recherches de l'armée canadienne se sont mis de la partie. Les recherches devaient se continuer aujourd'hui, si le temps le permet.

VENTE DE FEU
Suite au feu aux Galeries Canardières
Boutique Marjolaine réduit considérablement ses prix sur toute la marchandise en magasin.
BOUTIQUE MARJOLAINE
Succ. Les Galeries Canardières

En vacances?

Procurez-vous un exemplaire gratuit de notre guide de vacances de 16 pages qui vous donnera 25 idées différentes pour vos vacances.
• Méditerranée • Angleterre • Europe • Croisières sur le Rhin • Odysée Byzantine • Espagne • Scandinavie • Croisières en Méditerranée • Costa del Sol • Gaspé et les Maritimes • Croisières en Alaska • Aventure dans l'Arctique • Hawaï • Amérique du Sud • Club Méditerranée • Barbades • Bermudes • Croisières dans les Caraïbes • Floride • Californie • Russie

VACANCES 1976

Sears
Agence de voyages
Place Fleur de Lys. Tél.: 529-9073
Permis No 75-01-50-461

commission scolaire RÉGIONALE ORLÉANS
643, avenue du Cénacle, Beauport, Québec, C.P. 5160, Québec G1E 6B6
APPEL D'OFFRES
ÉCOLE SECONDAIRE POLYVALENTE "MONT STE-ANNE"
Avis est par les présentes donné que la Commission Scolaire Régionale Orléans demande des soumissions pour la fourniture et la pose d'une clôture à l'école polyvalente "Mont Ste-Anne" située à 10975, boulevard Ste-Anne, Beauport, comté de Montmorency.
Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus par les soumissionnaires à la C.S.R.O., 643, avenue du Cénacle, à Beauport, comté de Montmorency, à partir du 7 mai 1976, contre un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25) qui sera remboursé aux soumissionnaires s'ils remettent les plans et devis en bon état et à la satisfaction de la C.S.R.O. dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.
Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé correspondant à 10% du montant de la soumission à l'ordre du propriétaire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant.
Les soumissions (l'original et deux copies) seront reçues jusqu'à onze heures a.m. (11:00), heure en vigueur localement, le 21 mai 1976, dans des enveloppes cachetées et indiquant: "Soumission pour la construction de clôture - école polyvalente Mont Ste-Anne". Le tout doit être adressé au siège social de la C.S.R.O., 643, avenue du Cénacle, Beauport, comté de Montmorency, c/s M. Gérard Grenier, Directeur général.
Pour être considérée, toute soumission devra être conforme aux documents de soumission, être accompagnée des documents requis et respecter l'arrêté en conseil 2390.
La Commission Scolaire Régionale Orléans ne s'engage à respecter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.
Tout soumissionnaire est invité à assister à l'ouverture des soumissions à une session convoquée à cette fin le 21 mai 1976 à onze heures a.m. (11:00), au 643, avenue du Cénacle, à Beauport, comté de Montmorency.
Donné à Beauport, ce vingt-neuvième jour d'avril 1976.
Gérard Grenier
Directeur Général

GREGG
Le Centre de l'Armoire de Cuisine
2645, rue Watt, Parc Colbert, via blvd. Charest ouest, Sainte-Foy, Québec. Tél.: (418) 658-6924